

Canton de PONT-DE-VEYLE

**Commune de
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 10
Date de la Convocation : 17/11/16
Date d'affichage : 17/11/16

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal
Séance du 23 novembre 2016

L'an deux mil seize et le vingt-trois novembre, à vingt et une heure trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAY Christian, Maire.

Étaient présents aux côtés de Monsieur LAY Christian : Mmes TROUWAERT Claudine, BOURDIN Mireille, GUENOT-QUERMEL Véronique, PONCET Ghislaine et Mrs PONCET Alain, HYVERNAT Georges-Laurent, BOYER Dominique, MANIGAND Frédéric et JAUSSAUD Florimond.

Étaient excusés ; Mme CHABANNE Pascale ayant donné pouvoir à M. LAY Christian, Mme LANTELME Laure, Mme ETOURNAY-BOULARD Anne-Marie et M. GONNARD Pierre.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme BOURDIN Mireille a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20/10/2016
- Compte rendu des réunions : Communauté de Communes,
Syndicats locaux,
Commissions Communales
- Débat sur le PADD pour le PLUI
- Décisions modificatives Budget Principal
- Préparation évènements à venir ; Connaissance du Monde, Agenda 21 et Contes de Noël
- Questions diverses

* Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 octobre 2016

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du Conseil Municipal du 20 octobre 2016 ; aucune observation n'étant faite, ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

* Compte-rendu de réunions

Syndicat locaux :

Syndicat des rivières des territoires de Chalaronne : M. Georges-Laurent HYVERNAT, Conseiller Municipal, délégué au Syndicat des rivières des territoires de Chalaronne expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au dernier Comité syndical qui a eu lieu le 15 décembre 2016 à Chatillon-sur-Chalaronne dont l'ordre du jour consistait à la prévision d'un nouveau contrat de rivière.

Syndicat Intercommunal d'Energie et Communication de l'Ain (SIEA) : M. Alain PONCET, Conseiller Municipal, délégué au Syndicat Intercommunal d'Energie et Communication de l'Ain expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à l'Assemblée Générale qui a eu lieu le samedi 9 avril 2016 à Saint-Vulbas dont l'ordre du jour consistait principalement à débattre sur le rapport de la Cour Régionale des Comptes et un état des lieux sur la fibre optique ; 26 à 30% des foyers sont branchés à la fibre, les communes de Laiz et Pont-de-Veyle restent des zones non encore couvertes par le réseau fibre optique.

Commissions communales :

Dernier Conseil d'école : les points abordés ont été ; petite hausse des effectifs mais pas suffisante pour envisager l'ouverture d'une classe supplémentaire, compte-rendu alerte intrusion et point sur l'ouverture et la fermeture du portail de l'école.

Commission Voirie – Chemins – Assainissement : mise en place des panneaux « voisins vigilants ».

Commission Bâtiments et Matériel : discussion sur la réhabilitation du toit de la sacristie et de la chapelle de l'église Saint-Denis.

* Débat sur le PADD pour le PLUI

M. Le Maire présente au Conseil Municipal le Projet provisoire d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui consiste à afficher les grandes orientations du territoire intercommunal ; sur chacune de ces orientations le Conseil a émis des remarques qui seront transmises à la Communauté de Communes.

Orientation A

- Insister sur les nouvelles formes de mobilité, sur les transports en commun y compris à l'intérieur du territoire et bien-sûr vers les villes proches,
- L'habitat intermédiaire est à encourager,
- Prévoir sur le territoire une implantation diversifiée d'établissements style MARPA,
- Le cœur de Pont-de-Veyle est plutôt à penser en termes de services (pharmacie, poste, cafés etc.) et nouvelles formes de commerces type circuits courts, sans faire doublon ou concurrence avec les futures implantations de la zone des Devets,
- Penser la mobilité voies communales avec les vélos électriques sur les chemins ruraux à aménager (piétons/vélos) plutôt que des pistes cyclables le long des départementales. Elaborer un tel réseau entre les communes.

Orientation B

- Mise en valeur de l'identité rurale y compris avec les sentiers le long de l'Avanon où il existe déjà une approche de découverte,
- La route de la Dombes passe sur une partie du territoire,
- L'architecture locale est certes à préserver mais ne doit pas empêcher le nouveau en particulier pour utiliser les nouvelles technologies liées à la transition énergétique.

Orientation C

- Attention aux hangars de logistique ; il n'en faut pas trop,
- Insister sur la diversité des activités,
- Agriculture ; ne pas favoriser l'élevage intensif démesuré,
- Zonage agricole spécifique pour maîtriser l'implantation de grosses exploitations tournées vers l'industriel. (En voulons-nous vraiment ?).

*** Décisions modificatives Budget Principal**

Lors de sa séance du 18 décembre 2014, le Conseil Municipal avait décidé de reconduire pour l'année 2015 la ligne de trésorerie, d'un montant de 100 000€, souscrite auprès du Crédit Mutuel. Si celle-ci n'a pas été reconduite pour 2016, une partie des intérêts et commissions de l'année 2015 doit cependant être régularisée sur l'exercice 2016. Il convient de prévoir au budget les crédits nécessaires, à savoir 220,00 au compte 6615 « intérêts des comptes courants ».

De plus, il a été décidé de faire l'acquisition de fourches d'occasion pour le tracteur communal afin de faciliter certaines opérations de levage. Cette dépense de 840,00 € n'ayant pas été prévue au budget primitif, il convient d'augmenter les crédits ouverts à l'opération d'équipement 98 « matériel et outillage technique » pour un montant de 245,93 euros soit 250 euros.

Enfin, conformément à la délibération en date du 15 mai 2014, les prestations de numérisation des concessions et du registre correspondant ont été réalisées par le bureau Axis Conseils pour un montant total de 5270,40 €. Il convient donc d'augmenter les crédits ouverts à l'opération 164 « aménagement et extension du cimetière » pour un montant de 270 euros soit 300 euros.

BUDGET COMMUNAL : M 14

| Compte - Chapitre Opération | Désignation | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
|----------------------------------|--|--------------------------|----------------------------|
| Section de fonctionnement | | | |
| Dépenses | | | |
| D – 6615 | Intérêts des comptes courants | | 220,00 € |
| D - 60612 | Energie - Electricité | 220,00 € | |
| TOTAL | | 220,00 € | 220,00 € |
| Section d'investissement | | | |
| Dépenses | | | |
| D – 21578 Opération 98 | Autre matériel et outillage Matériel et outillage technique | | 250,00 € |
| D – 2088 Opération 164 | Autres immobilisations incorporelles Aménagement et extension cimetière | | 300,00 € |
| D – 2151 Opération 158 | Réseaux de voirie Aménagements divers de voirie | 550,00 € | |
| TOTAL | | 550,00 € | 550,00 € |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux virements et ouvertures de crédits selon le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer la présente délibération.

De plus M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, pour le financement du groupe scolaire, la Commune a bénéficié d'une aide à l'investissement de 37 970,00 € de la part de la CAF de l'Ain, perçue en 2011 sur le compte de recettes 1328 « autres subventions d'équipement ». Une partie de cette aide ayant pris la forme d'un prêt sans intérêt de 4794 €, elle a été remboursé en 2016 par un mandat de dépenses au compte 16818 « Autres emprunts – autres prêteurs »

Ainsi, il convient de procéder aux écritures comptables pour réduire du compte de recettes 1328 « autres subventions d'équipement » la fraction constituée par le prêt désormais remboursé. Pour ce faire, les ouvertures et virements de crédits sont nécessaires sur les chapitres 041 des « opérations patrimoniales ».

BUDGET COMMUNAL : M 14

| Compte - Chapitre Opération | Désignation | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
|----------------------------------|---|--------------------------|----------------------------|
| Section d'investissement | | | |
| Dépenses | | | |
| D – 1328 – 13 Hors opération | Autres subventions d'équipement | 7 990,00 € | |
| D – 1328 – 041 Opération 144 | Autres subventions d'équipement Aménagements groupement scolaire | | 7 990,00 € |
| TOTAL | | 7 990,00 € | 7 990,00 € |
| Recettes | | | |
| R – 16818 - 16 Opération 144 | Autres emprunts – autres prêteurs Aménagements groupement scolaire | 7 990,00 € | |
| R – 16818 - 041 Opération 144 | Autres emprunts – autres prêteurs Aménagements groupement scolaire | | 7 990,00 € |
| TOTAL | | 7 990,00 € | 7 990,00 € |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux virements et ouvertures de crédits selon le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer la présente délibération.

*** Fonds de Concours Communautaire 2016 pour l'aide à l'investissement - Investissements Voirie 2016**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°111260 concernant l'aide à l'investissement accordée par la Communauté de Commune du Canton de Pont-de-Veyle dans le cadre des investissements réalisés par les communes.

M. Le Maire précise au Conseil Municipal que cette aide peut être accordée mais sous la forme d'un fonds de concours.

Dans ce cadre, et au titre de l'année 2016, la commune sollicite un fonds de concours d'investissement pour les réalisations ci-après :

| VOIRIE 2016 | Montant € HT | % |
|---------------------------------|---------------------|----------|
| Coût de l'opération/des travaux | 12861,50 | |
| Fonds de concours CCCPV | 6 430,00 | 50,00 |
| Autofinancement | 6431.50 | 50,00 |
| TOTAL | | 100,00 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Sollicite auprès de la Communauté de Communes du Canton de Pont-de-Veyle le versement d'un fonds de concours d'un montant de 6430,00 € pour les travaux de voirie 2016 et ce au titre du Fonds de Concours Communautaire pour l'aide à l'investissement,
- Décide que le solde du fonds de concours 2016 sera sollicité en 2017,
- Donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

*** Fonds de Concours Communautaire 2016 pour l'aide à l'investissement - Investissements Terrain de jeux multisports « City Stade » 2016**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°111260 concernant l'aide à l'investissement accordée par la Communauté de Commune du Canton de Pont-de-Veyle dans le cadre des investissements réalisés par les communes.

M. Le Maire précise au Conseil Municipal que cette aide peut être accordée mais sous la forme d'un fonds de concours.

Dans ce cadre, et au titre de l'année 2016, la commune sollicite un fonds de concours d'investissement pour la réalisation ci-après :

| CITY STADE 2016 | Montant € HT | % |
|---------------------------------|---------------------|----------|
| Coût de l'opération/des travaux | 42925,84 | |
| Fonds de concours CCCPV | 10820,00 | 25.20 |
| Département de l'Ain | 2586,00 | 6.03 |
| Région Rhône-Alpes | 16698,00 | 38.90 |
| Etat – Réserve parlementaire | 2000,00 | 4.66 |
| Autofinancement | 10821,84 | 25.21 |
| TOTAL | | 100,00 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Sollicite auprès de la Communauté de Communes du Canton de Pont-de-Veyle le versement d'un fonds de concours d'un montant de 10.820 € pour les travaux 2016 de création d'un terrain de jeux multisport et ce au titre du Fonds de Concours Communautaire pour l'aide à l'investissement,

- Décide que le solde du fonds de concours 2016 sera sollicité en 2017,
- Donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

*** Fonds de Concours Communautaire 2016 pour l'aide à l'investissement - Investissements Aménagement sécuritaire de la route de Pont-de-Veyle (départementale 66)**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°111260 concernant l'aide à l'investissement accordée par la Communauté de Commune du Canton de Pont-de-Veyle dans le cadre des investissements réalisés par les communes.

M. Le Maire précise au Conseil Municipal que cette aide peut être accordée mais sous la forme d'un fonds de concours.

Dans ce cadre, et au titre de l'année 2016, la commune sollicite un fonds de concours d'investissement pour la réalisation ci-après :

| AMENAGEMENT SECURITAIRE RD 66 - 2016 | Montant € HT | % |
|---|---------------------|----------|
| Coût de l'opération/des travaux | 183.333,33 | |
| Fonds de concours CCCPV | 70.125,00 | 38.25 |
| Département de l'Ain | 20.000,00 | 10.91 |
| Autres : Amendes de police | 23.080,00 | 12.59 |
| Autofinancement | 70.128,33 | 38.25 |
| TOTAL | | 100,00 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Sollicite auprès de la Communauté de Communes du Canton de Pont-de-Veyle le versement d'un fonds de concours d'un montant de 70 125 € pour les travaux 2016 d'aménagement sécuritaire de la route de Pont-de-Veyle (RD 66) et ce au titre du Fonds de Concours Communautaire pour l'aide à l'investissement,
- Décide que le solde du fonds de concours 2016 sera sollicité en 2017,
- Donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

*** Préparation évènements à venir ; Connaissance du Monde, Agenda 21 et Contes de Noël**

- Connaissance du monde : 14h30 – 20h30,
- Agenda 21 : réunion du 2 décembre 2016 à 19h,
- Contes de Noël : quatre dates sont fixées, les 6, 8, 12 et 15 décembre 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h15.

Fait à Cruzilles-Lès-Mépillat,
Le 23 novembre 2017
Le Maire,
Christian LAY

